

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 27 décembre 2021
Convocation faite
Le 16 décembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt et un décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-12-221), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-12-221), MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Hervé FRANCOIS (pouvoir à M. Sébastien PAULET), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERIN, M^{me} Angélique WAUTOT (au point n° 2021-12-220, pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (au point n° 2021-12-220).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-12-234 Fixation de la subvention de fonctionnement pour 2020-2021 et 2021-2022 au Club Ardenne Rives de Meuse (ARM) Natation

Vu sa délibération n° 2011-04-055 du 14 avril 2011, décidant de subventionner le Club Nautique Givetois (CNG), à partir de l'année sportive 2011/2012, uniquement pour son activité natation,

Considérant que le CNG est devenu l'ARM Natation courant 2020,

Vu les documents financiers de l'ARM Natation, reçus le 15 mars 2021, à savoir le Compte de Résultat de la saison 2019-2020 et le Budget Prévisionnel 2020-2021, approuvés par l'Assemblée Générale du 8 février 2021,

Vu les documents financiers de l'ARM Natation, reçus le 14 décembre 2021, à savoir le Compte de Résultat de la saison 2020-2021 et le Budget Prévisionnel 2021-2022, approuvés par l'Assemblée Générale du 29 octobre 2021,

Considérant l'analyse de ces documents comptables,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 20 décembre 2021,

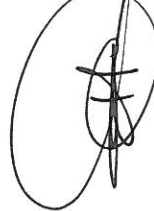
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser à l'ARM Natation une subvention de fonctionnement de 12 000 € pour l'année sportive 2020-2021,
- * **décide** de verser à l'ARM Natation une subvention de fonctionnement de 12 000 € pour l'année sportive 2021-2022,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ces décisions.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal 2021 de la Communauté : « Subventions de fonctionnement aux associations ».

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.